



Litige voie publique ligne jaune

Par **clindlf**, le **02/02/2022** à **12:29**

Bonjour,rnrnCe matin un camion benne (qui à priori sans autorisation) a rayé ma voiture au niveau du capot en chargeant une benne remplie.rnrnAucun arrêté ou autre indication municipale quant à la démarche de dépôt de benne.rnrnSelon l'entreprise générale, une demande a été effectué auprès de la mairie, mais étant donné que cette zone devant le chantier est tracé par une ligne jaune discontinu, aucune démarche n'est à faire.rnrnSauf que cette ligne jaune est "flou" car très vieille, les véhicules stationnés le long n'ont jamais été verbalisés et la ligne jaune est situé sur le trottoir, et non sur la voirie (dalle peinte en jaune).rnrnMa voiture était aussi stationné le long de cette "ligne" jaune qui à mon sens n'en est pas une pour de multiples raison.rnrnLa question se pose donc de la légitimité de l'entreprise de déposer à cet endroit précis une benne et par la même occasion de m'envoyer balader concernant la réparation car selon eux, ma voiture n'a rien à faire à cet endroit.rnrnMerci.

Par **Tisuisse**, le **03/02/2022** à **08:01**

Bonjour,rnrnVoyez en mairie pour obtenir l'arrêté du maire instituant cette ligne jaune, peu importe que celle-ci ait été peinte sur le trottoir ou sur la chaussée. Ensuite on avisera.

Par **le semaphore**, le **03/02/2022** à **11:22**

BonjourrnrnLe code de la route et le code des collectivités territoriale n'ont rien a voir avec le code des assurances et le contrat civil qui lie l'assureur et le souscripteur.rnrnEn d'autre

termes un vehicule qui serait en contravention avec le CR relatif au stationnement , n'exonere pas les usagers du respect des autres dans leur conduite responsable habituelle .